

**NEXTER® WP MITICIDE / INSECTICIDE
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE**

Pour la suppression des acariens dans les vergers de pommiers, de cerises (douce et acide), dans les vignes, les poiriers, les fraises et les pêches/nectarines (Ontario seulement), pour une application contre les acariens après la cueillette dans les framboisiers et contre le psylle du poirier dans les poiriers.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PRINCIPE ACTIF: Pyridabène 75 %

**N° D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfite

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS

**REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:

Gowan
CANADA

Canyon Group, L.L.C.
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

INFORMATION GÉNÉRALE

Cette boîte contient du **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE**, un acaricide/insecticide sous forme de poudre mouillable à 75%, en sachets solubles (PVA) dans l'eau pour supprimer les acariens, incluant le tétranyque rouge du pommier, l'ériophyide du pommier, le tétranyque de McDaniel, l'ériophyide du poirier et le tétranyque à deux points lorsqu'utilisé selon les doses recommandées.

L'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** agit essentiellement par contact, ainsi un bon recouvrement du feuillage est nécessaire.

L'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** donne un coup de masse et une excellente suppression résiduelle.

MODE D'EMPLOI

Si'il vous plaît, se référer au livret ci-joint pour le mode d'emploi et le conserver. Ne pas manipuler les enveloppes abusivement ou les exposer à l'humidité car ceci peut causer un bris. Les sachets ne devraient pas devenir humides avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Ne pas manipuler les sachets avec les mains mouillées ou les gants humides. Toujours refermer le sac d'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets solubles dans l'eau de l'emballage excepté que pour les déposer directement dans le réservoir du pulvérisateur.

Ne pas placer les sachets PVA directement dans l'huile de diesel, les huiles de dormance ou d'été. Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

Vignes

Appliquer sur les vignes lorsque les formes immatures des larves sont présentes pour une meilleure suppression.

Poires

Appliquer lorsque le nombre de psylles du poirier atteint un niveau significatif. La deuxième application sur les poires contre les acariens et le psylle du poirier peut être effectuée 30 jours après la première.

Framboises

Appliquer sur les framboises après la cueillette lorsque des acariens apparaissent.

L'utilisation de l'acaricide / insecticide NEXTER peut être compatible avec l'objectif de préservation des acariens prédateurs. Ce produit convient le mieux aux acariens prédateurs lorsqu'il est appliqué de la fin du printemps au début de l'été, avant que le nombre d'acariens bénéfiques ait atteint son maximum. L'acaricide / insecticide NEXTER est nocif pour certains organismes utiles (insectes utiles, par exemple).

DOSES DE PULVÉRISATION

**Tableau 1: Doses de pulvérisation
pour L'acaricide/insecticide NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE**

Acariens supprimés	Dose par hectare	Mode d'emploi
Tétranyque rouge du pommier (<i>Panonychus ulmi</i>)	300 grammes (2,5 sachets)	Appliquer NEXTER WP dans un volume de pulvérisation de 550-2000 L / ha. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Nexter WP peut être utilisé uniquement sur des arbres fruitiers pour lesquels un volume de pulvérisation maximal de 2000 L / ha. Suffit à assurer une couverture complète NE PAS utiliser NEXTER WP dans des applications successives. Utilisez NEXTER WP en rotation avec d'autres acaricides / insecticides ayant différents modes d'action.
Ériophyide du pommier (<i>Aculus schlechtendali</i>)		
Ériophyide du poirier (<i>Epitrimerus pyri</i>)		
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	300* ou 600 grammes** (2,5 ou 5 sachets)	
Tétranyque de McDaniel (<i>Tetranychus mcdanieli</i>)		
Psylle du poirier (<i>Cacopsylla pyricola</i>)	600 – 720 grammes (5 – 6 sachets)	

* Une bonne suppression sera obtenue au seuil d'action des acariens ou sous celui-ci.

** Pour un effet plus rapide et puissant et une suppression supérieure au seuil d'action des acariens en fin de saison.

NOTE : L'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** supprime les nymphes et les larves du tétranyque à deux points et du tétranyque de McDaniel et tous les stades mobiles du tétranyque rouge du pommier, de l'ériophyide du poirier et de l'ériophyide du pommier. Ce produit n'est pas un ovicide.

Pour une application foliaire avec l'utilisation d'un équipement d'application terrestre seulement.

Recommandations pour les cultures

Cultures	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Nombre maximum d'applications /année	Dose maximale du produit (kg/ha)/année sur une même culture	Intervalle minimum entre les applications de Nexter WP
Pommes	25	2	1,2	30 jours
Cerises (douce et acide)	7	1	0,6	N'est pas applicable
Vignes	25	1	0,6	N'est pas applicable
Pêches/Nectarines (Ontario seulement)	14	1	0,6	N'est pas applicable
Poires	25	2	1,44	30 jours
Framboises : Traitement après la cueillette seulement	S/O	2	1,2	30 jours
Fraises	10	2	1,2	15 jours

*Pour une suppression optimale, appliquer le produit dans un volume suffisant d'eau pour un bon recouvrement du feuillage (3000 L/ha).

PÉRIODE D'APPLICATION

L'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** devrait être appliqué lorsque les populations augmentent et avant qu'elles ne causent des dommages sérieux à la culture. Consulter les guides provinciaux et les conseillers locaux concernant le seuil de traitement et les avertissements. Les acariens causent les plus importants dommages économiques une semaine à un mois après la floraison. L'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** procure un coup de masse et une excellente suppression résiduelle. Une bonne évaluation de l'efficacité peut être généralement faite 7 à 10 jours après le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE**, insecticide ou acaricide du groupe 21. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 21. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** ou les insecticides ou acaricides du même groupe 21 avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844.

MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
2. Ajouter le nombre requis de sachets solubles dans l'eau au réservoir.
3. Continuer l'agitation tout en remplissant le réservoir jusqu'au volume désiré.
4. Attendre que les sachets soient complètement dissous avant de débiter la pulvérisation.
5. Diluer l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** dans un volume suffisant d'eau pour permettre une couverture complète du feuillage. S'il y a une formation de mousse, un adjuvant anti-mousse peut être utilisé.

NOTE : Ne pas tenter d'utiliser les sachets PVA directement dans le diesel, l'huile ou les huiles d'été comme dans les pulvérisations à très faible volume (TFV) ou à faible volume (FV). Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Une incompatibilité physique, une réduction de la suppression des insectes nuisibles ou des dommages à la culture peut survenir suite à un mélange de l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** avec d'autres pesticides (fongicides, herbicides, insecticides ou acaricides), des adjuvants ou des engrais. Gowan Company ne propose aucune recommandation quant au mélange en réservoir de l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** avec d'autres produits.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Ne pas employer des produits contenant du bore car celui-ci empêchera les sachets solubles dans l'eau de se dissoudre. Si des produits contenant du bore ont été utilisés dans des applications antérieures, laver soigneusement le réservoir du pulvérisateur conformément aux procédures de nettoyage recommandées.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer directement dans les milieux aquatiques. Par milieu aquatique on entend toutes les surfaces d'eau permanentes stagnantes et en mouvement. Ce produit est toxique pour les invertébrés marins, les poissons et les plantes aquatiques. Pour diminuer l'impact sur ces organismes, une zone tampon minimale de 49 m d'un milieu aquatique devrait être respectée lors des traitements avec des pulvérisateurs à pression à jet porté.

Application par pulvérisateur: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km / h sur le site d'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de la Société américaine des ingénieurs agricoles (ASAE S572.1). Des buses à induction d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au jet d'air: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser directement sur les plantes à traiter. Désactivez les buses pointant vers l'extérieur aux extrémités des lignes et aux lignes extérieures. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km / h sur le site d'application, mesurée à l'extérieur de la zone de traitement du côté au vent.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE l'utilisez PAS pour lutter contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyage du matériel ou élimination des déchets.

"NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit entrer lacs, ruisseaux, étangs ou autres eaux ".

Zones tampons:

Les traitements localisés utilisant un équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon. Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite sous le vent la plus proche des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones boisées, les haies vives, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les nids-de-poule des Prairies, les ruisseaux, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de:				
			Habitat d'eau douce des profondeurs:		Habitat estuarien / marin des profondeurs		Habitat terrestre
			< 1 m	> 1 m	< 1 m	> 1 m	
Flèche de sol	Fraise, framboise		20	2	1	1	1
	Ornement extérieur		10	1	1	1	0
soufflage d'air	Poire, pomme, framboise	Stade de croissance tardif	65	40	30	20	1
	Cerise, pêche, nectarine, vignes	Stade de croissance tardif	60	35	30	20	0

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits entrant dans la composition du mélange et appliquer à l'aide de la catégorie de pulvérisation la plus grossière indiquée sur les étiquettes de ces produits. .

Les zones tampons pour l'application de ce produit par pulvérisation pneumatique peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les zones tampons pour l'application d'un pulvérisateur à rampe NE PAS peuvent être modifiées à l'aide de la zone tampon Calculatrice.

Pour réduire les eaux de ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques à la suite du ruissellement peut être réduite en incluant une bande filtrante végétative entre la zone traitée et le bord de la masse d'eau.

Pour protéger les pollinisateurs, suivez les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions environnementales.

Pour les pommes, les framboises, les cerises, les nectarines, les pêches, les poires et les plantes ornementales d'extérieur:

TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Pour les raisins et les fraises: TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison. Si les applications doivent être effectuées pendant la période de floraison des cultures, limitez les applications au soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. Lorsque vous utilisez des abeilles gérées pour des services de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures.

NE PAS appliquer à l'aide d'un atomiseur manuel ou d'un nébulisateur manuel.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Ne pas avaler.
2. Peut être fatal si inhalé. Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants (en caoutchouc, en PVC, en néoprène ou en nitrile), un bonnet et une cartouche d'élimination de la vapeur organique approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un approuvé par le NIOSH bidon approuvé pour les pesticides lors du mélange, du chargement et de l'application. NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant l'intervalle d'entrée restreint (REI). Les employeurs doivent tout mettre en œuvre pour planifier les applications de pesticides et les tâches des travailleurs afin d'empêcher les travailleurs de pénétrer plus tôt dans les zones traitées. Dans des circonstances exceptionnelles, les applicateurs de pesticides certifiés peuvent pénétrer dans les zones traitées pour des tâches de courte durée ne nécessitant pas de main-d'œuvre si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application et une chemise à manches longues, un pantalon, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants (en caoutchouc, en PVC), en néoprène ou en nitrile, un chapeau et un respirateur avec une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un bidon approuvé par le NIOSH pour les pesticides est porté. Le temps passé dans la zone traitée ne peut pas dépasser 1 heure par période de 24 heures ou jusqu'à la fin du délai de sécurité.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
7. Ne pas contaminer l'eau à usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.
8. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement lors d'un traitement ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer ou permettre au l'acaricide/insecticide **NEXTER WP MITICIDE/INSECTICIDE** de dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes qui sont activement butinées par les abeilles. Empêcher la pulvérisation de dériver en direction des ruches d'abeilles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes détenant un certificat ou une licence d'application de pesticide approprié, reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application doit avoir lieu.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être potentiellement exposées pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de

jeux, les bâtiments publics ou tout autre lieu où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et zones de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, des équipements d'application et des réglages du pulvérisateur.

"Dangereux pour les humains et les animaux domestiques. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques."

NE PAS permettrez l'entrée ni n'autorisez les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant les intervalles d'interdiction d'entrée spécifiés dans le tableau ci-dessous.

Culture	Activité post-application	Intervalle d'entrée restreint
Vignes	Ceinture qui tourne	54 jours
	Liaison (feuillage complet), formation (feuillage complet), récolte à la main, tirage manuel	30 jours
	Toutes les autres activités (p. Ex. Dépister, désherber, irriguer, contrôle, propagation, réparation du treillis, élagage, repiquage)	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La victime devrait être traité symptomatiquement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation et par la présence de résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures en fleurs et les mauvaises herbes. Minimiser la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats proches du site d'application. Éviter les applications lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans une couverture végétale contenant des mauvaises herbes en fleurs. Pour réduire davantage l'exposition aux pollinisateurs, consultez les directives complètes «Protection des pollinisateurs lors de la pulvérisation de pesticides - Meilleures pratiques de gestion» sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinateurs). Suivez les instructions spécifiques à la culture pour connaître le moment d'application.

Pour les applications sur les cultures qui attirent le plus les pollinisateurs (pommes, framboises, cerises, nectarines, pêches, poires et plantes ornementales d'extérieur) et les cultures où des abeilles gérées sont présentes: **NE PAS** appliquer pendant la période de floraison.

Pour les applications sur les raisins et les fraises: Évitez les applications pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être effectuées pendant la période de floraison des cultures, limitez les applications au soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas.

Pour utilisation en serre: Toxique pour les abeilles et autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et autres insectes utiles utilisés dans la production en serre. Une application nulle lorsque des abeilles ou d'autres insectes utiles se nourrissent dans la zone de traitement.

TOXIQUE pour les arthropodes utiles. Minimisez la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, tels que les haies et les bois.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observez les zones tampons spécifiées dans les **DIRECTIVES POUR UTILISATION**.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons spécifiées sous **MODE D'EMPLOI**.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas exposer les sachets hydrosolubles à l'humidité.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, sans drain au plancher.
4. Pour éviter la contamination, conservez ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ELIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**NEXTER^{MC} WP MITICIDE / INSECTICIDE
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE**

Pour la suppression des acariens dans les vergers de pommiers, de cerises (douce et acide) dans les vignes, les poiriers, les fraises et les pêches/nectarines (Ontario seulement), pour une application contre les acariens après la cueillette dans les framboisiers et contre le psylle du poirier dans les poiriers.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PRINCIPE ACTIF: Pyridabène 75 %

**N° D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfite

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS

**REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:



Canyon Group, L.L.C.
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

**NEXTER^{MC} WP MITICIDE / INSECTICIDE
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE**

Pour la suppression des acariens dans les vergers de pommiers, de cerises (douce et acide) dans les vignes, les poiriers, les fraises et les pêches/nectarines (l'Ontario seulement), pour une application contre les acariens après la cueillette dans les framboisiers et contre le psylle du poirier dans les poiriers.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PRINCIPE ACTIF: Pyridabène 75 %

**N° D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfite

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS

**REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET:



Canyon Group, L.L.C.
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Ne pas avaler.
2. Peut être fatal si inhalé. Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants (en caoutchouc, en PVC, en néoprène ou en nitrile), un bonnet et une cartouche d'élimination de la vapeur organique approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un approuvé par le NIOSH bidon approuvé pour les pesticides lors du mélange, du chargement et de l'application. NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant l'intervalle d'entrée restreint (REI). Les employeurs doivent tout mettre en œuvre pour planifier les applications de pesticides et les tâches des travailleurs afin d'empêcher les travailleurs de pénétrer plus tôt dans les zones traitées. Dans des circonstances exceptionnelles, les applicateurs de pesticides certifiés peuvent pénétrer dans les zones traitées pour des tâches de courte durée ne nécessitant pas de main-d'œuvre si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application et une chemise à manches longues, un pantalon, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants (en caoutchouc, en PVC), en néoprène ou en nitrile, un chapeau et un respirateur avec une cartouche d'élimination des vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un bidon approuvé par le NIOSH pour les pesticides est porté. Le temps passé dans la zone traitée ne peut pas dépasser 1 heure par période de 24 heures ou jusqu'à la fin du délai de sécurité.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
7. Ne pas contaminer l'eau à usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.
8. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement lors d'un traitement ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer ou permettre au **NEXTER** de dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes qui sont activement butinées par les abeilles. Empêcher la pulvérisation de dériver en direction des ruches d'abeilles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes détenant un certificat ou une licence d'application de pesticide approprié, reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où l'application doit avoir lieu.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, y compris des enfants, peuvent être potentiellement exposées pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre lieu où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et zones de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, des équipements d'application et des réglages du pulvérisateur.

"Dangereux pour les humains et les animaux domestiques. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques."

NE PAS permettrez l'entrée ni n'autorisez les travailleurs à pénétrer dans les zones traitées pendant les intervalles d'interdiction d'entrée spécifiés dans le tableau ci-dessous.

Culture	Activité post-application	Intervalle d'entrée restreint
Vignes	Ceinture qui tourne	54 jours
	Liaison (feuillage complet), formation (feuillage complet), récolte à la main, tirage manuel	30 jours
	Toutes les autres activités (p. Ex. Dépister, désherber, irriguer, contrôle, propagation, réparation du treillis, élagage, repiquage)	12 heures
Toutes les autres cultures	Toutes les activités	12 heures

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La victime devrait être traité symptomatiquement.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas exposer les sachets hydrosolubles à l'humidité.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2019-1328
2019-09-19

Nexter - water-soluble bag



NEXTER® WP MITICIDE / INSECTICIDE
ACARICIDE/INSECTICIDE

COMMERCIAL

Pyridabène 75% formulation poudre mouillable

N° D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET:



AVERTISSEMENT

POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

Information sur le produit : 1-800-883-1844